



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de La Bostonnais qui se tenait le 10 novembre 2015 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la Municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Rénée Ouellette, Francine Harvey, et Marie-Élizabeth Courtemanche, les conseillers Michel Sylvain et Pierre-David Tremblay. L'absence du conseiller François Baugée était motivée. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès verbaux du 13 et 21 octobre 2015**
- 4. Correspondances**
- 5. Affaires découlant**
- 6. Affaires nouvelles**
 - 6.1 Dépôt états comparatif semestriel
 - 6.2 Financement temporaire TECQ
 - 6.3 Financement temporaire P.A.A.R.R.M
 - 6.4 Rapport compte à recevoir
 - 6.5 Formation éthique et déontologie
 - 6.6 Perception de taxes 2012-2015
 - 6.7 Félicitations élection de Monsieur François-Philippe Champagne
 - 6.8 Travaux voirie au km 3.8 sur le Rang sud-est
 - 6.9 Trappage
- 7. Trésorerie**
 - 7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois d'octobre 2015
 - 7.2 États financiers du mois d'octobre 2015
 - 7.3 Rapport des taxes
- 8. Permis de construction**
- 9. Rapport des comités**
- 10. Période de questions**
- 11. Tour de table des conseillers**
- 12. Clôture de l'assemblée**
- 13. Levée de l'assemblée**



N° de résolution
ou annotation

2015-11-01

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition de la conseillère Renée Ouellette et secondée par la conseillère Francine Harvey.

2015-11-02

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Pierre-David Tremblay et secondé par le conseiller Michel Sylvain.

2015-11-03

3. Adoption des procès-verbaux du 13 et 21 octobre 2015

L'adoption des procès-verbaux est proposée par le conseiller Pierre-David Tremblay et secondée par le conseiller Michel Sylvain et résolue unanimement. La mairesse s'étant abstenue de voter.

4. Correspondances

(Aucune correspondance)

5. Affaires découlant

6. Affaires nouvelles

6.1 Adoption États comparatifs semestriels 2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal dit qu'au cours de chaque semestre, le secrétaire-trésorier dépose, lors d'une séance du conseil deux états comparatifs;

CONSIDÉRANT QUE la direction nous a soumis les états comparatifs jusqu'au 31 octobre 2015;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil adopte les états comparatifs déposés par l'administration.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2015-11-05

6.2 Financement temporaire TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des travaux de voirie dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT QU'une résolution portant le no 2015-09-16 a été adopté pour procéder à l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le versement gouvernemental pour les années 2014 et 2015 au montant de 213 380 \$ ne sera versé qu'en mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit financer à même son budget d'opération des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être exécutés avant le 15 octobre 2015 afin d'obtenir les remboursements des années 2014-2015 le 15 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal mandate, madame Chantal St-Louis, mairesse et madame Josée Cloutier, directrice générale à procéder a une demande de financement temporaire au montant de 213 380 \$ du programme TECQ 2014-2018 et qu'elles soient autorisées pour et au nom de la municipalité à signer les documents relatifs à la demande.

Que le financement temporaire soit remboursé à la réception des versements gouvernementaux prévue en mars 2016.

6.3 Financement temporaire P.A.A.R.R.M

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des travaux de voirie dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau municipal;

CONSIDÉRANT QU'une résolution portant le no 2015-09-19 a été adopté pour procéder à l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit financer à même son budget d'opération des travaux, car ceux-ci seront remboursés en 2016 après qu'une reddition de compte soit effectuée par le vérificateur comptable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette



N° de résolution
ou annotation

2015-11-06

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal mandate madame Chantal St-Louis, mairesse et madame Josée Cloutier, directrice générale à procéder à une demande de financement temporaire au montant de 5 000 \$ du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et qu'elles soient autorisées pour et au nom de la municipalité à signer les documents relatifs à la demande.

Que le financement temporaire soit remboursé à la réception du versement gouvernemental prévu en mars 2016.

6.4 Rapport compte à recevoir

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1022 du *Code municipal du Québec* le secrétaire trésorier de la municipalité doit préparer, au cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité, le montant de toutes taxes municipales restantes dues à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal accepte le rapport soumis par la directrice générale.

2015-11-07

6.5 Formation code éthique et déontologie des élus

CONSIDÉRANT QU'une élection partielle a eu lieu le 28 juin dernier et qu'un nouveau conseiller a été élu;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi sur l'éthique et déontologie en matière municipale, Art 15, tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec offre différentes formations aux élus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.



N° de résolution
ou annotation

2015-11-08

Que le conseiller Pierre-David Tremblay soit inscrit à une formation – Éthique, déontologie et conflits d'intérêts au coût de 109.23 \$, taxes incluses.

Que les frais inhérents à cette formation soient remboursés par la municipalité selon la politique de remboursement.

6.6 Perception de taxes 2012-2013-2014-2015

CONSIDÉRANT QUE quelques citoyens de la municipalité de La Bostonnais n'ont pas acquitté la totalité des taxes pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT QUE des avis ont été envoyés aux citoyens concernés;

CONSIDÉRANT QUE les avis des responsables demeurent sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a le devoir de percevoir toutes les sommes inscrites au niveau de la taxation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a analysé la situation et convenu d'entamer les procédures requises pour récupérer les sommes dues pour les années 2012-2013-2014-2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais mandate la directrice générale, Mme Josée Cloutier pour que soient prises les dispositions nécessaires auprès de la cour municipale afin de récupérer les sommes dues.

2015-11-09

6.7 Félicitations élection monsieur François-Philippe Champagne

CONSIDÉRANT QUE les élections fédérales ont eu lieu le lundi 19 octobre 2015 dernier;

CONSIDÉRANT QUE le candidat du parti libéral monsieur François-Philippe Champagne a été élu avec 41 % des voix dans le comté de St-Maurice-Champlain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal de La Bostonnais adresse ses sincères félicitations à monsieur François-Philippe



2015-11-10

N° de résolution
ou annotation

Champagne pour son élection à titre de député fédéral pour le comté de St-Maurice-Champlain et l'assure de son entière collaboration au développement économique du territoire de La Bostonnais et de la Mauricie.

6.8 Travaux de voirie au km 3.8 sur le Rang Sud-est

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de voirie au km 3.8 du Rang-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait annulé les soumissions en raison de contraintes budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entrepreneurs avaient soumissionné et que leurs soumissions étaient toutes conforme;

CONSIDÉRANT QU'après une analyse de la situation, la municipalité doit intervenir afin d'éviter des dommages aux citoyens concernés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal octroi le contrat Travaux de voirie au km 3.8 à l'entreprise Charles Morissette inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 5 200 \$ taxes non comprises. Que la dépense soit puisée dans le fonds des carrières et sablières.

Que la directrice générale Mme Josée Cloutier soit autorisée pour et au nom de la municipalité à signer les documents relatifs au présent octroi.

2015-11-11

6.9 Trappage

CONSIDÉRANT QUE la gestion locale des cours d'eau est la responsabilité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une inspection a été effectuée en septembre afin d'identifier les zones à risques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'inspection a été déposé au conseil par l'inspectrice municipale, Mme Audrey Bérubé et M. Alexis Harvey Grenon

CONSIDÉRANT QUE deux (2) zones à risque ont été identifiées dont une zone que le citoyen désire faire l'intervention avec un professionnel de son choix;

CONSIDÉRANT QUE l'association du Lac à l'Ours a informé la municipalité de la présence de deux (2) zones à risque à rajouter pour procéder au démantèlement et la capture;



N° de résolution
ou annotation

2015-11-12

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

CONTRE : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

Que le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Claude Matte, trappeur professionnel pour la capture et le démantèlement des trois (3) zones à risque au tarif de .50 \$ le kilomètre et 100 \$ du site démantelés. Qu'un rapport soit fourni à la municipalité suite aux interventions par le professionnel. Qu'un montant maximal de 1000 \$ soit alloué et que la dépense soit puisée dans le poste désastre naturel.

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois d'octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

CONTRE : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois d'octobre 2015 telles que soumises par le personnel

2015-11-13

7.2 Adoption des états financiers

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la Municipalité soumis par l'administration pour le mois d'octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey



N° de résolution
ou annotation

710 501.38 \$

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU majoritairement par les membres du conseil,
la mairesse s'étant abstenue de voter.

CONTRE : La conseillère Marie-Élizabeth
Courtemanche

CONTRE : Le conseiller Pierre-David Tremblay

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois
d'octobre 2015 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Voici les montants totaux des taxes à percevoir pour les
années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015.

Au mois août 2015		Au mois de septembre 2015	
2011	2 906.27 \$	2011	2 906.27 \$
2012	3 541.53 \$	2012	3 541.53 \$
2013	6 852.08 \$	2013	6 737.04 \$
2014	13 688.82 \$	2014	13 104.00 \$
2015	57 707.79 \$	2015	<u>450 212.54 \$</u>
Total	84 696.49 \$	Total	

8. Permis de construction

Au 31 octobre 2015, 7 permis ont été délivrés pour une
valeur de 107 020.00 \$ rapportant à la municipalité une
somme de 75.00 \$. En 2014, il y en avait eu 5 de délivrés.

9. Rapport des comités

10. Période de questions

La période de questions débute à 19 h 56 et se termine à
19 h 57

11. Tour de table des conseillers

- Le conseiller Pierre-David Tremblay : Bonne soirée
- La conseillère Renée Ouellette : Bonne soirée
- La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche :
Merci tout le monde
- La conseillère Francine Harvey : Merci de votre
présence
- Le conseiller Michel Sylvain : Merci de votre présence

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth
Courtemanche

APPUYÉ PAR : Le conseiller Pierre-David Tremblay

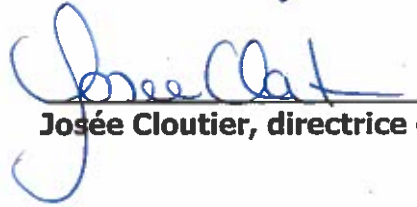


N° de résolution
ou annotation

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 58


Chantal St-Louis, mairesse


Josée Cloutier, directrice générale